

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 1045 publiée le 25 mai 2024

A QUIMPER MGR DOGNIN SE RESOUT A COMMUNIQUER



Le 19 mai, alors qu'une partie non négligeable des fidèles de Quimper et Morlaix était sur les routes entre Paris et Chartres, et deux semaines jour pour jour après la manifestation qui a réuni, devant l'évêché de Quimper, près de 300 fidèles, Mgr Dognin s'est résout à communiquer. En restant droit dans ses bottes. En septembre, la FSSP sera chassée, les sacrements en rite tridentins bannis, la vie paroissiale des fidèles rayée de la carte, et les fidèles sont priés d'être contents.

Deux pages, dont une de délayage, où Mgr Dognin s'exclame, empilant les impostures et enfonçant les portes ouvertes au bélier: « *c'est en vivant ensemble un renouvellement de notre manière de vivre et de célébrer les sacrements, et en continuant à progresser dans notre foi, notre espérance et notre charité (sic) que nous pouvons, avec la grâce de l'Esprit saint, renforcer notre communion autour du Christ, notre unique pasteur* ». Mais ce sont les seuls fidèles de la messe traditionnelle auxquels l'évêque exige de renoncer aux sacrements dans le rite traditionnel, à leur vie paroissiale, à leur communauté, au catéchisme, bref, à presque tout - sauf la messe, qui leur est concédée comme une précaire aumône, au bon vouloir de Mgr Dognin.

Ce dernier ne daignera pas l'expliquer de vive voix aux fidèles et assumer ses décisions. Il lui est toujours difficile de justifier l'injustifiable, alors, planqué derrière les hauts murs de son évêché, il multiplie les écrits.

Mgr Dognin prend-il à ce point ses fidèles pour des lapins de trois semaines ?

En l'occurrence, Mgr Dognin affirme - mais tout l'intérêt est dans ce qu'il ne daigne pas préciser :

- garde les trois messes (de Brest, déjà diocésaine), Saint-Sève et Quimper. Sans préciser les lieux et les horaires
- plusieurs prêtres diocésains sont formés à célébrer en rite tridentin (c'est vrai, ils ont été formés dans le Morbihan. Mais combien ? Les fidèles ont appris qu'ils étaient jusqu'à dix, mais selon nos informations, seuls trois à quatre prêtres ont été formés, et ils ont déjà d'autres charges et paroisses)
- ils célébreront à partir du 1er septembre - qui tombe un dimanche - et le feront aussi à la Toussaint, Noël, l'Ascension, l'Assomption et aux solennités qui tombent un dimanche [comme le dimanche de Pâques]
- « *les autres solennités célébrées en semaine auront lieu en paroisse ainsi que le triduum pascal* » : d'un trait de plume, Mgr Dognin raye le Jeudi Saint, le Vendredi Saint et le Samedi Saint en rite tridentin
- « *pour tous les catéchumènes, les sacrements de l'initiation chrétienne auront lieu au cours de la Vigile pascale* » (il va sans dire, en rite moderne. Les baptêmes en rite traditionnel sont eux aussi rayés de la carte).
- « *les baptêmes et les mariages seront célébrés dans les paroisses avec les rituels actuels dans la mesure où Traditionis Custodes ne permet plus de célébrer ces sacrements avec les anciens rituels* » (Mgr Dognin raye aussi les sacrements en rite tridentin de la carte, et tant pis pour les fidèles)
- « *concernant les activités pastorales (catéchèse des jeunes, des étudiants et des adultes, scoutisme, accompagnement des malades) vous pourrez échanger dès la rentrée avec vos curés pour voir quelles améliorations vous souhaiteriez proposer et comment vous pourriez vous mêmes y participer* » (Mgr Dognin se désintéresse de la question - de minimis non curat praetor, et laisse les fidèles se débrouiller avec les curés, terrorisés par les EAP et les laïcs conciliaires), et habituellement incapables de décision, sauf à dire non à tout ce qui semble un peu traditionnel ou même ecclésial pour qu'on leur fiche la paix. Ça promet.

Par ailleurs Mgr Dognin, qui se prend un peu pour Robespierre établissant le culte de l'Être suprême, ordonne aux fidèles de constituer ou maintenir les équipes liturgiques pour assurer la sacristie, le service d'autel, la chorale - afin d'éviter peut-être que les curés par lui nommés à la place de ceux qu'il a chassés soient reçus comme les « intrus » républicains sous la Révolution : par le vide ? Et tant qu'à faire, il exige aussi « la participation aux temps forts de vos paroisses et du diocèse » qui les a si bien maltraités.



Un vicaire épiscopal d'un autre temps qui n'écoute personne : pour lui, ceux qui critiquent sont « protestants »

On apprend de ce communiqué que pour « favoriser la communion ecclésiale », autrement dit la soumission totale des fidèles à Mgr Dognin, le chanoine Hervé Queinnec a été nommé « *vicaire épiscopal [...] chargé du suivi des célébrations avec le missel 1962* » ; c'est un homme déjà débordé de responsabilité, official de l'officialité interdiocésaine de la province de Rennes, chancelier du diocèse de Quimper, professeur au séminaire Saint-Yves, docteur en droit canonique et en sciences politiques - bref une tête bien pleine, mais pas nécessairement bien faite. Pour les fidèles, tout un programme.

En décembre dernier, venu lire la lettre de l'évêque qui chassait la FSSP - là aussi Mgr Dognin n'avait pas eu le courage d'assumer sa décision en personne - à une question sur les relations entre le diocèse et l'association des fidèles de saint Matthieu [à l'époque, la TUF], il avait répondu, lèvres serrées : « *on n'écouterà pas d'associations et de groupes de pression. Surtout si c'est une association de fidèles constituée en contradiction avec Saint Pie X et son encyclique Gravissimo officii munere. Soit on est protestant et on forme des associations pour commander au clergé, soit on est catholique, on est fidèle à Rome, on suit le clergé, et on ne forme pas d'associations* ».

Il fait aussi partie - dès 2016 quand Mgr Dognin prend la suite de Mgr le Vert, chassé pour avoir voulu diriger son diocèse, du conseil presbytéral, qui agit dans le diocèse de Quimper comme un soviet suprême qui dirige son évêque et prétend régenter tout le reste.

Comme nous l'écrivions alors, ce brillant canoniste, « *en citant l'encyclique Gravissimo Officii Munere, le père Queinnec pêche soit par ignorance, soit par... mauvaise Foi. Ledit texte, du 10 août 1906, s'oppose aux associations culturelles prévues au niveau communal par la loi de 1905 qui est le cadre légal du clergé en France. Sauf qu'en 1924, après quelques concessions et beaucoup de négociations, un accord est trouvé entre le saint Siège et l'Etat pour constituer des associations diocésaines, entériné par une nouvelle encyclique, cette fois du pape Pie XI, Maximam Gravissimamque, du 18 janvier 1924.*

Le soviet suprême du diocèse de Quimper entend-il, par ces propos maladroits, de s'affranchir du cadre légal qui permet l'existence et l'exercice du diocèse ? Ou souhaite-t-il seulement faire comprendre que le respect de « l'unité » du diocèse et de la « collégialité » ne vaut que si on adhère pleinement à ses idées et qu'on se soumet en tout au soviet ? ».

En clair, l'écoute et l'unité, pour Mgr Dognin, le chancelier Queinnec et leurs semblables, c'est pour ceux qui sont d'accord avec eux. Les autres, au goulag ou hors de l'Eglise... loin de rassembler le troupeau, ceux qui prêchent la « communion » et « l'unité » en citant Benoît XVI et l'Esprit Saint le divisent... Inutile de se demander pourquoi l'immense majorité des finistériens ne va plus à l'Eglise, sauf pour quelques rares funérailles et les pardons, et encore, ce n'est certainement pas pour y voir Mgr Dognin ou le chanoine Queinnec discourir de la charité et de la communion...